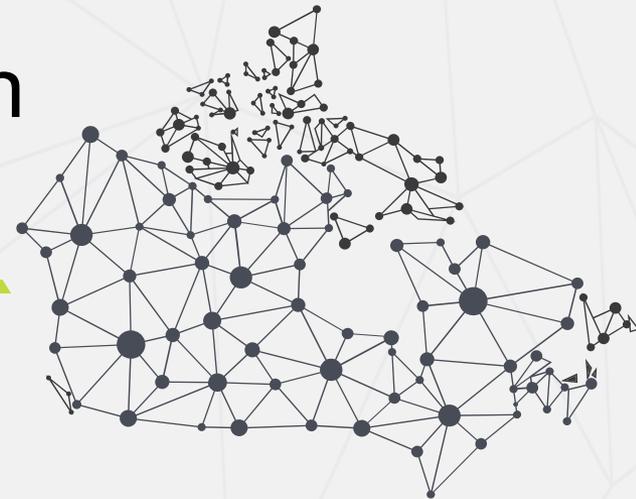


Processus pour l'identification des exigences linguistiques d'un poste



Objectifs



Présenter les changements au processus pour l'identification des exigences linguistiques d'un poste



Répondre à vos questions

Bonjour
Hello

Contexte

Article 91 de la *Loi sur les langues officielles*

Établissement objectif des exigences linguistiques d'un poste
Rapport spécial du commissaire sur la mise en oeuvre de l'article 91



Instrument de délégation en matière de ressources humaines de
SPAC

Obligation de consulter le programme des langues officielles pour
obtenir une recommandation



Création d'un poste

Modification aux exigences ou
profil linguistiques d'un poste

Procédures opérationnelles

Création de poste

Soumettre
demande à la
classification
**Formulaire
516**

Obtenir
recommandation
des langues
officielles*

* max. 5 jours ouvrables

Informers les RH de
la décision

Obtenir
confirmation que
l'action est
complétée

Le gestionnaire
subdélégué
demeure
responsable de
prendre la
décision

Fournir une
justification si la
recommandation
des LO n'est pas
suivie

Modification des exigences linguistiques d'un poste

Soumettre
demande à la
classification
**Formulaire
516**

Obtenir
recommandation
des langues
officielles*

* max. 5 jours ouvrables

Obtenir
l'approbation
requis selon
l'Instrument de
délégation

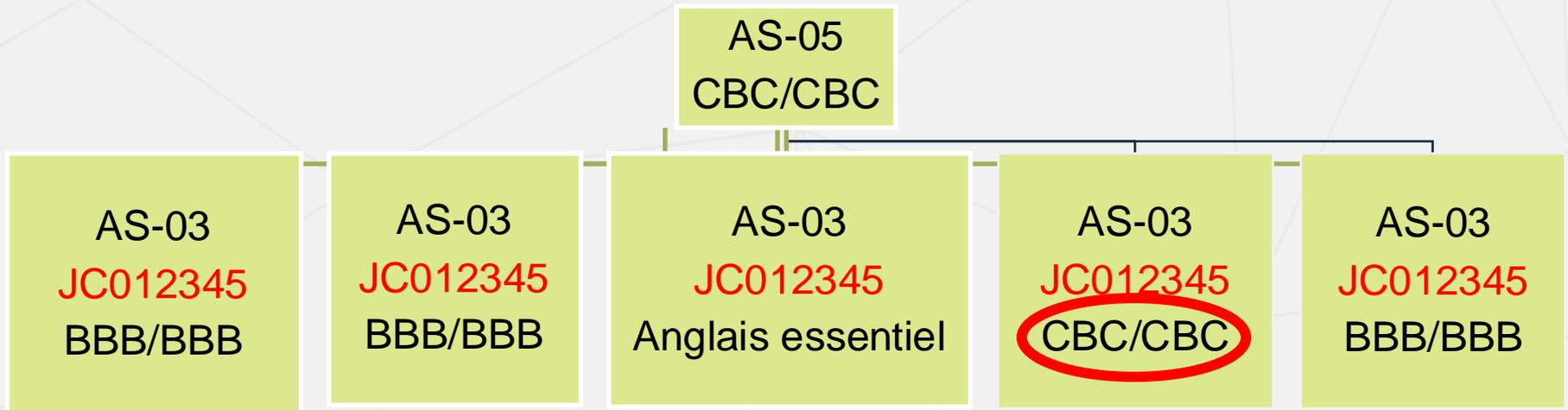
Obtenir confirmation
que l'action est
complétée

Documentation requise

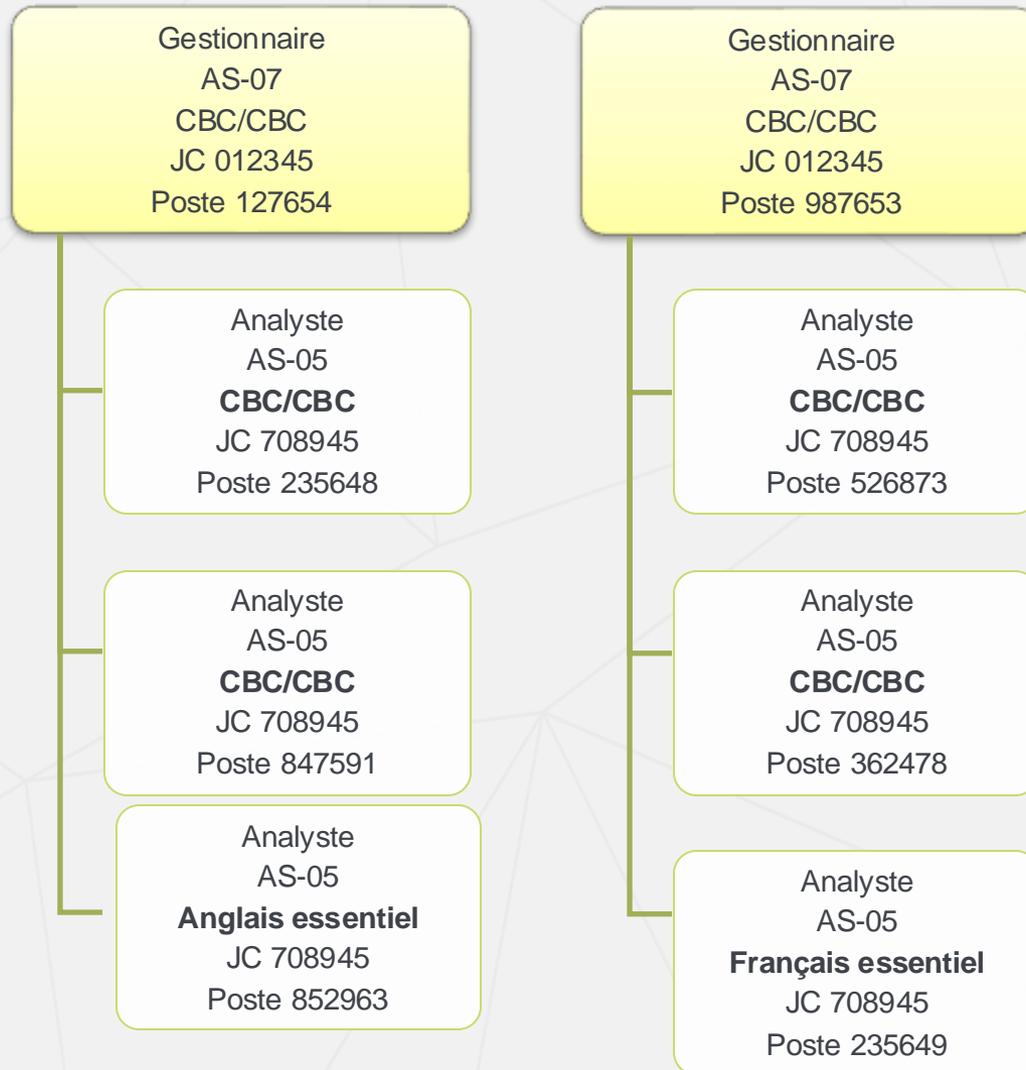


Postes liés à une description d'emploi normalisée

- Possibilité d'exigences linguistiques différentes (bilingue-unilingue)
- Postes bilingues doivent avoir les mêmes profils linguistiques (ex. BBB/BBB ou CBC/CBC)



Capacité bilingue de l'unité de travail



Code des exigences de communication

Service au public	0 - Non requis
Services personnels	1 - Anglais et français
Services centraux	2 - Anglais seulement
Supervision	3 - Français seulement
Grief	4 - Anglais ou français
Autres	

Burolis : Pour du soutien, communiquer avec TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Risques

- Plaintes
- Suspension de processus de dotation
- Affaires portées devant la cour fédérale
- Rapport annuel du Commissariat aux langues officielles
- Révocation de nomination
- Diminution des chances de progression de carrière
- Inéquité entre les employés bilingues et unilingues
- Répercussions sur la gestion des fonds publics
- Perte du pouvoir de délégation

Bénéfices



Prise de décision informée

- Recommandation fournie par les experts en la matière



Processus uniforme et objectif



Intégrité des données

- Documentation des dossiers
- Capacité accrue de reddition de compte



Conformité accrue

- *Loi sur les langues officielles*
- Instrument de délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines
- Recommandations du rapport spécial du commissaire aux langues officielles

Liens utiles

[Instrument de délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines](#)

[Directive sur les langues officielles pour la gestion des personnes](#)

[Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#)

[Normes de qualification relatives aux langues officielles](#)

[Guide de référence sur l'identification des exigences linguistiques d'un poste](#)

Questions



Pour nous joindre :

TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca